

Démarche de concertation « Bègles-quartiers apaisés »
Réunion de préfiguration du comité opérationnel de la concertation
Mercredi 15 mai 2013

Liste des participants :

Olivier Bernard, Isabelle Boudineau, Nadège Briol, Laure Curvale, Josiane Dagorne, Michel Dané, Rémy Davout, Marie-Anne Gauthier, Pierre Georges, Olivier Goudichaud, Lucie Ibos, Sébastien Jeulin, Michel Mercier, Corinne Oblet, Nathalie Plénard, Clément Rossignol, Cathy Sajous.

Animation : Christophe Beurois et Mathias Bourrissoux.

Introduction

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter brièvement. L'équipe d'animation précise que d'autres personnes ont été sollicitées pour participer à la réunion mais que toutes n'étaient pas joignables ou disponibles. Un travail sera fait d'ici la prochaine rencontre pour mobiliser plus largement et permettre à d'autres personnes de participer aux activités du comité de la concertation.

Il est rappelé que cette démarche de concertation est menée conjointement par la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Bègles. Le dispositif a été lancé sur initiative de la CUB, ce qui illustre la volonté de l'institution de mettre en place des logiques partenariales fortes avec les communes du territoire.

Au nom du maire de Bègles, Isabelle Boudineau, première adjointe à la ville de Bègles, remercie l'ensemble des participants pour leur engagement dans cette concertation. La démarche « quartiers apaisés » s'inscrit dans une dynamique qui doit permettre de conforter l'implication des citoyens dans les projets menés sur le territoire bégor. Dans cette optique, la municipalité encourage depuis longtemps la mise en place de dispositifs de participation avec l'intention de conforter une culture de la participation qui est propre à la ville de Bègles. Cette démarche doit permettre de mieux percevoir les difficultés en termes de circulations, de stationnement, d'aménagement des espaces publics de manière à élaborer collectivement un cahier des charges dans l'optique d'éventuels projets d'aménagement. Ceci dépendra avant tout des enjeux qui émergeront en concertation. Il est important de saluer l'engagement des membres du comité, sachant qu'une implication régulière des participants est nécessaire pour la cohésion du groupe et le bon déroulement de la démarche.

Les objectifs de la réunion et l'ordre du jour

Cette première rencontre dite de « préfiguration » du comité opérationnel de la concertation vise trois objectifs :

- Structurer collectivement la démarche (présentation de la méthodologie envisagée puis recueil des avis, attentes et propositions vis-à-vis de celle-ci).

- Discuter du mandat assigné au comité et des marges de manœuvre qui sont les leurs pour répondre aux objectifs.
- Interroger la représentativité et la cohérence du panel participant au comité.

Ces points seront abordés en fonction de l'ordre du jour suivant :

- Rappel des objectifs de la concertation (15 minutes)
- Présentation de la méthodologie proposée et discussion (45 minutes)
- Synthèse à chaud et points à préparer pour la prochaine rencontre (15 minutes)
- Conclusion (5 minutes)

Les objectifs de la concertation

La démarche de concertation se structure en deux phases qui participent d'un même objectif :

Phase 1 (d'ici l'été) : élaborer un diagnostic urbain partagé et hiérarchiser les grands enjeux à approfondir. Pour ce faire, on s'appuiera principalement sur les discussions collectives, en ayant la possibilité d'étayer les arguments et le diagnostic par des données techniques chaque fois que cela sera nécessaire.

Phase 2 (septembre-octobre) : Mise en place d'ateliers publics pour approfondir les enjeux qui ont émergé lors de la phase précédente et établir un ensemble de préconisations qui constitueront un cahier des charges pour les projets d'aménagement futurs. Ces préconisations prendront la forme d'un recueil qui sera rendu public et qui pourra ensuite être retranscrit en éléments techniques par la maîtrise d'ouvrage, si un projet d'aménagement est amené à voir le jour.

2

A partir d'un diagnostic que l'on va construire collectivement, la démarche vise à l'établissement de préconisations concernant le partage de la voirie et des espaces publics entre les différents modes de transport, ce qui engendrera des réflexions sur des sujets qui touchent à l'espace public au sens large, notamment les conditions de circulation et de stationnement, la sécurisation des déplacements, la qualité des aménagements en bordure de voirie, etc.

Précisions concernant la mise en place de la démarche :

Il est précisé que cette démarche a été initiée à partir de la question suivante : comment pacifier la circulation et améliorer la cohabitation entre les différents modes de transport au sein d'un quartier résidentiel qui a première vue ne soulève pas d'enjeux très lourds? Pour répondre à cette interrogation, il est nécessaire de s'intéresser aux usages de l'espace public : il faut donc dans un premier temps réfléchir au sujet avec les principaux intéressés, les usagers et habitants du quartier concerné, pour ensuite étudier d'un point de vue technique les solutions qui pourraient être apportées. La démarche vise à mieux connaître le fonctionnement et les usages des espaces publics du quartier en rencontrant la population, pour que les techniciens des services concernés puissent ensuite répondre concrètement aux besoins, sans suivre une logique de projet conventionnelle.

Cette démarche vise donc à partager deux types de connaissances :

- Apport d'une expertise technique pour consolider le diagnostic et cibler les grands enjeux.
- Expression du besoin en prenant en compte le point de vue des habitants et des usagers.

Les objectifs assignés au comité opérationnel

Première phase jusqu'au 8 juillet:

- Consolider la méthode de concertation et accompagner sa mise en œuvre
- Construire un diagnostic partagé
- Présenter le diagnostic partagé aux habitants le 8 juillet

Seconde phase (septembre-octobre):

- Accompagner la démarche pendant la phase « ateliers »

En fin de processus :

- Garantir l'objectivité des recommandations produites
- Participer à l'évaluation de la démarche

Méthodologie proposée (voir dossier du participant)

Première phase

- Un élargissement progressif du dispositif en direction du grand public
- Elaboration du diagnostic partagé par le comité opérationnel de la concertation.
- Forum public pour présenter le diagnostic et hiérarchiser les principaux enjeux à verser aux ateliers.

Deuxième phase

- Prendre en charge les grands enjeux ayant émergé du Forum et permettre leur approfondissement.
- Des cycles de 2 réunions par enjeu ayant émergé du forum (soit 6 réunions)
- Le premier atelier permet d'approfondir les enjeux et de demander des compléments d'information
- Le deuxième atelier permet de hiérarchiser les enjeux et d'établir des préconisations.

3

Echanges avec les participants :

« Pourquoi ce quartier a-t-il été choisi ? »

- Ce quartier a été choisi car le secteur n'est pas concerné par les travaux du tram qui va modifier les conditions de déplacements et permettre l'aménagement de nouveaux espaces publics sur toute une partie du territoire municipal. Nous ne souhaitions pas pour autant abandonner les réflexions concernant l'apaisement de la circulation sur des périmètres autres, notamment les quartiers résidentiels qui ne font pas l'objet de grands projets.
- Or, le secteur concerné est de nature bien spécifique et il présente des typologies, des caractéristiques urbaines particulières qui imposent de mener une réflexion différente. De ce fait, il semble bien se prêter à la mise en place d'une démarche expérimentale qui cherche à tester une manière autre de mener les projets, à une échelle de proximité. Les services techniques ont identifié que ce quartier répond à des besoins qui sont spécifiques, ce qui

présuppose dans un premier temps le partage d'un diagnostic pour voir ensemble ce qui doit être réalisé ou pas.

En complément, il est aussi précisé que la démarche s'inscrit dans la continuité de la dynamique mise en place autour de la charte de la participation adoptée par la CUB. Jusqu'à présent, la CUB s'est plutôt engagée dans des démarches qui portent sur les grands projets communautaires : là, on va essayer de travailler à une autre échelle, en lien étroit avec les communes. Le dispositif de concertation retenu pour travailler sur la question des espaces publics et les nouvelles formes de mobilité comporte donc un certain degré de nouveauté par rapport à ce qui a été mis en place précédemment sur le territoire communautaire.

« *Quel est précisément le périmètre retenu pour la concertation ?* »

Le périmètre est balisé de la manière suivante :

- Au nord : limite administrative de la commune (ruisseau d'Ars),
- Au sud : les avenues Favarque et Salengro,
- A l'Est le cours Victor Hugo,
- A l'Ouest la route de Toulouse.

Attention, il est bien précisé que les grands axes structurants qui bordent le périmètre ne sont pas inclus dans la concertation. Par ailleurs, ceci délimite un périmètre de réflexion pour l'élaboration du diagnostic. Cela ne signifie pas que les préconisations doivent se répartir uniformément sur l'ensemble du périmètre. Par la suite, la décision ne sera pas forcément prise d'intervenir sur tout le secteur de la même manière.

4

« *Comment va-t-on procéder pour lancer le diagnostic ?* »

- Lors de la première rencontre du lundi 27 mai, on va faire émerger collectivement un certain nombre d'enjeux en essayant de lister quelles sont les informations manquantes pour approfondir la question. Il s'agira donc d'identifier les besoins de connaissance, de manière à collecter des données d'ici la prochain rencontre, afin d'avoir un apport d'information lors de la deuxième réunion. On reproduira la même chose entre les rencontres 2 et 3.

« *Est-ce qu'on pourra publier en ligne ces données pour que la population puisse s'en saisir d'ici l'organisation du forum public de juillet ?* »

- La CUB a déjà des outils qui sont mis en place via la page de son site internet dédié à la participation. Sur cette page, on va mettre en place dès maintenant un onglet spécifique sur la démarche « quartiers apaisés ». Par cet intermédiaire, on pourra partager tous les documents que l'on souhaitera mettre en ligne. Il faudrait que la ville de Bègles propose un lien sur son site internet pour basculer vers le site de la CUB, ce qui mettra en valeur l'engagement partenarial. Après, tout dépend de ce que souhaitent mettre en place les deux institutions, la forme et le contenu (les éléments techniques) sont deux choses que l'on peut définir en commun.

« *Est-ce qu'on pourrait utiliser l'open data, avec par exemple la mise en ligne de cartographies du quartier sur lesquelles les gens pourront directement noter ce qu'ils souhaitent ?* »

- Ce qui est certain, c'est qu'on mettra en ligne des cartographies, en essayant de solliciter les citoyens, de questionner les perceptions et les représentations habitantes. Après, il faut voir si ces cartographies peuvent être interactives. Si c'est possible, pourquoi pas expérimenter quelque chose de nouveau et d'innovant mais il faut voir aussi ce qui est réaliste et réalisable en matière d'exploitation informatique.

La direction territoriale sud de la CUB précise qu'elle n'a pas énormément de données disponibles. Il faudra voir comment on peut alimenter le site au fur et à mesure avec des informations factuelles. C'est pourquoi la phase d'émergence d'une réflexion commune est cruciale : c'est là que l'on va voir ce qui manque et que l'on essayera de récupérer les informations disponibles.

Pour autant, il ne faudra pas évacuer la question du ressenti, pour ne pas donner trop d'importance aux apports de données factuelles. A ce titre, toutes les questions ne seront pas forcément approfondies d'ici l'organisation du forum public : on peut très bien aborder cette rencontre avec des interrogations que l'on partagera avec les habitants. Fondamentalement, on a besoin de cette vision habitante. Il ne faut donc pas se mettre trop la pression et ne pas chercher à verrouiller le processus en se concentrant uniquement sur les données et les chiffres.

Tous les participants partagent cette manière d'aborder la concertation. Les habitants précisent qu'un travail similaire a été fait par le passé, notamment pour l'aménagement de la place Etienne Dolet et de la place Aristide Briand. A chaque fois, la stratégie de projet a été adaptée aux spécificités du quartier. Les rencontres avec les habitants doivent permettre d'adapter le processus au fil de l'eau en fonction de ce qui émerge. Les participants insistent aussi sur l'importance de la convivialité, du plaisir de construire ensemble quelque chose qui corresponde aux attentes des gens.

5

Ils précisent que seule la concertation sur la rue Renaudel n'a pas vraiment permis de répondre aux attentes. Il y a des problèmes complexes depuis des années que l'on n'arrive pas à résoudre, notamment pour ce qui touche à la circulation, aux nuisances et au stationnement. La rue Ernest Renan présente des problématiques similaires. Il y a donc de vrais problèmes à traiter pour lesquels les solutions techniques ne sont pas simples à élaborer.

Par ailleurs, compte-tenu de sa localisation, la ville de Bègles connaît des problématiques particulières qui ne manqueront pas de revenir en concertation. Les effets de shunt sont nombreux et le trafic automobile n'est pas forcément engendré par les résidents bégaliens. Il y aura donc beaucoup de points sur lesquels échangés qui questionnent des enjeux relatif à un périmètre élargi.

Composition du panel

Une discussion s'engage concernant la représentativité et la cohérence du comité opérationnel de la concertation. La question est la suivante : « D'après vous, au regard des participants présents aujourd'hui, quelles sont les personnes qu'il faudrait aussi mettre autour de la table ? » Plusieurs réponses sont apportées et validées par l'ensemble des participants :

- Un représentant du secteur associatif et culturel qui fédère un large public mixte (par exemple, école de percussion, club du troisième âge, AMAP, Point Accueil Enfance Langevin)
- Les représentants des écoles primaires,

- Même s'il y a peu de commerces sur le secteur, on pourrait inviter quelques commerçants (rue Victor Hugo par exemple) en ciblant les professionnels qui ont des contraintes spécifiques en fonction de leur activité (artisans, garagistes).
- Un professionnel du secteur libéral (prise en compte du regroupement de médecins qui est implanté à proximité de la rue Langevin), éventuellement le pharmacien,
- Inviter la personne qui s'occupe de l'Eglise,
- Faire participer quelques jeunes : cibler dans les collèges les élèves qui sont délégués et qui participent aux conseils d'administration. Eventuellement prendre en compte le point de vue des animateurs périscolaires,
- Une personne qui s'occupe du jardin partagé,

En fonction de ces propositions, l'équipe d'animation est chargée de contacter de nouveaux participants suivant un principe de panachage. Il est précisé que le comité ne devra pas dépasser 25 membres.

Les outils mobilisables :

Par ailleurs, les participants formulent quelques suggestions pour la suite de la démarche, et identifient quelques sujets forts qui demanderont à prendre en compte le point de vue d'acteurs spécifiques. Il est précisé que plusieurs outils seront à la disposition des participants : rencontre sur le terrain (balade en marchant), audition d'un acteur spécifique, etc. Une discussion s'engage sur la possibilité de mettre en place des cahiers d'acteurs. Les participants estiment que c'est un outil qui pourrait bien fonctionné en phase 2 sur certaines catégories d'acteurs.

6

Les suggestions à prendre en compte :

- La question du handicap via l'audition d'une personne concernée par cette problématique
- Prendre en compte l'avis des infirmiers travaillant dans le quartier car c'est une profession qui est bien implantée dans le secteur.
- S'intéresser aux territoires adjacents. Sur la commune de Talence, il y a deux acteurs qu'il faut prendre en compte car cela a un impact sur le sujet qui est le notre : l'Intermarché et la Maison de Santé Bagatelle.

Echanges avec les participants

« Est-ce qu'on pourrait auditionner un spécialiste des transports, par exemple Keolis, puisque l'on sait que l'offre de transport devrait-être renouvelée prochainement sur le secteur. Il est déterminant d'avoir de la visibilité sur la future offre de transports en commun. »

- Les animateurs confirment que c'est une possibilité qui pourra être étudiée. Dès la prochaine rencontre, les participants seront amenés à faire des propositions et cette demande pourra être formulée à ce moment là.

« Si nous avons des idées qui nous viennent à l'esprit entre deux séances, peut-on vous transmettre directement nos suggestions. Cela permettrait de gagner du temps. »

- Les animateurs encouragent les participants à prendre contact avec eux pour qu'ils puissent préparer au mieux les prochaines séances en fonction des demandes formulées par les participants.

Les participants affirment qu'il est important de ne pas négliger certains outils, notamment l'audition d'experts et la rencontre avec les parties-prenantes. Pour des sujets à dominante technique qui concernent la voirie et les aménagements, il est important de pouvoir bénéficier en salle de la présence physique des intervenants. Les explications fournies à ce moment là sont souvent plus claires, d'autant plus que c'est un bon moyen pour échanger librement et poser directement les questions à enjeux. Il est donc indispensable de ne pas en rester à un apport d'information via les documents papiers.

« Pourrait-on imaginer nous-mêmes construire un document ou produire un outil dans le cadre des activités du comité de la concertation. En fonction des besoins, cela pourrait-être une enquête, un comptage ou une démarche de porte-à-porte. »

- Il faudra bien identifier quelles sont les données dont nous avons besoin après avoir sérié les grands enjeux. En ce sens, c'est une chose qui pourrait-être possible mais qui trouverait plutôt sa place après le forum public, une fois que l'on sera au clair sur les compléments d'expertises et d'informations à rechercher.

« Les enjeux relatifs aux transports et au stationnement semble prépondérants mais je pense qu'il faut bien aussi garder en tête la question de l'espace public. »

- C'est aussi un élément essentiel du mandat assigné au comité de la concertation. Dans son ensemble, la démarche devra donc permettre d'articuler l'ensemble des enjeux afférents à la thématique « quartiers apaisés ».